

MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Règlement de la consultation
Phase candidature

Maître de l'ouvrage

Etat – Ministère des armées et des anciens combattants

Objet de la consultation

- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de prestations de maîtrise
d'œuvre privée pour :
- des opérations **d'aménagement et d'entretien** de bâtiments ;
 - des opérations infrastructure (non assujetties à la commande de la mission de base du livre IV du code de la commande publique)
- Lot 1 : Bases de Défense d'Angers – Le Mans – Saumur et de Rennes – Vannes - Coëtquidan
 - Lot 2 : Bases de Défense de Tours, d'Orléans – Bricy et de Bourges - Avord
 - Lot 3 : Bases de Défense de Cherbourg et d'Evreux

Remise des candidatures

Date et heure limites de réception : Voir consultation PLACE

SOMMAIRE

1. ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.1. MAITRE DE L’OUVRAGE	3
1.2. REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.3. POINTS DE CONTACT.....	3
2. OBJET ET DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A L’ACCORD-CADRE.....	3
2.1. DESCRIPTION DE L’ACCORD-CADRE	3
2.1. ALLOTISSEMENT DE L’ACCORD-CADRE – LIMITATION DU NOMBRE DE LOTS ATTRIBUES.....	4
2.2. DUREE D’EXECUTION DE L’ACCORD-CADRE	4
2.3. MONTANT MAXIMUM DE L’ACCORD-CADRE	4
2.4. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
2.5. DECOMPOSITION DE L’ACCORD-CADRE	4
2.6. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES.....	4
2.7. CLAUSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	4
3. CONDITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION	4
3.1. VISITE DU SITE	4
3.2. VARIANTES	5
3.3. TYPE DE PROCEDURE.....	5
3.4. NOMBRE DE CANDIDATURES ADMISES	5
3.5. NEGOCIATION	5
3.6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION.....	5
3.7. FORME JURIDIQUE DU CANDIDAT	6
3.8. COMPOSITION DU GROUPEMENT	6
3.9. COMPETENCES MINIMALES DU GROUPEMENT	6
3.10. CAPACITES FINANCIERES MINIMALES	7
4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
4.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	7
4.2. MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
4.3. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
5. PRESENTATION DES CANDIDATURES.....	8
5.1. GENERALITES	8
5.2. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	8
5.3. MODALITE D’ENVOI OU DE DEPOT DES CANDIDATURES	9
5.4. CONVENTION DE NOMMAGE	10
6. SELECTION DES CANDIDATURES.....	10
6.1. JUGEMENT DES CANDIDATURES.....	10
6.2. CRITERE N°1 : QUALITES DES REFERENCES (SUR 65 POINTS)	11
6.3. CRITERE N°2 : CAPACITE PROFESSIONNELLE (SUR 35 POINTS)	12
6.4. CLASSEMENT DES CANDIDATS	13
7. PRECISIONS SUR LA PHASE OFFRES	13

Liste des annexes au règlement de consultation

Annexe 1 : Présentation du candidat (individuel ou en groupement) ET justification des compétences minimales

Annexe 2 : Priorisation des lots

1. ACHETEUR PUBLIC

1.1. Maître de l'ouvrage

L'acheteur public est l'Etat, Ministère des Armées et des anciens combattants, Secrétariat Général pour l'Administration, Service Infrastructure de la Défense Nord-Ouest.

Adresse postale :
Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Quartier Margueritte
BP 14
35998 RENNES CEDEX 9

Adresse géographique :
Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest
Sous-direction achats comptabilité
Bâtiment 728 – Rez-de-chaussée
Quartier Margueritte

1.2. Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est le directeur du service d'infrastructure de la défense Nord-Ouest habilité par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié.

1.3. Points de contact

	Téléphone	Adresse électronique
Klaudia ALJILJI	02 23 35 22 95	klaudia.aljilji@intradef.gouv.fr
Marie-Astrid EON	02 23 35 29 56	marie-astrid.eon@intradef.gouv.fr

2. OBJET ET DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES A L'ACCORD-CADRE

2.1. Description de l'accord-cadre

La présente consultation a pour objet la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre privée au profit des emprises relevant du périmètre du SID Nord-Ouest (SID NO) pour :

- des opérations d'aménagement et d'entretien de bâtiment (hors modification de la structure porteuse) ne relevant pas du livre IV du code de la commande publique ;
- et pour des opérations de réhabilitation et de construction neuve d'infrastructures qui sont non assujetties à la commande de la mission de base obligatoire .

Il a également pour objet les missions complémentaires suivantes :

- Ordonnancement pilotage coordination et synthèse (OPC-SYN)
- Sécurité des systèmes d'information (SSI)
- Cyber sécurité.

Les mission complémentaires OPC-SYN et SSI pourront être commandées également pour des opérations de construction neuve de bâtiment et d'infrastructure.

2.1. [Allotissement de l'accord-cadre – limitation du nombre de lots attribués](#)

Le présent accord-cadre à bons de commande est découpé en trois (3) lots géographiques :

LOT	Zone géographique
1	Bases de Défense Angers – Le Mans – Saumur et Rennes – Vannes - Coëtquidan
2	Bases de Défense de Tours, d'Orléans-Bricy et de Bourges-Avord
3	Bases de Défense de Cherbourg et d'Evreux

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats pour un ou plusieurs lots. En revanche, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-10 alinéa 3 du code de la commande publique, un candidat (individuel ou en groupement) ne peut être attributaire que d'un seul lot.

2.2. [Durée d'exécution de l'accord-cadre](#)

L'accord-cadre objet de la présente consultation est conclu pour une durée ferme de deux ans renouvelable deux fois pour des périodes d'un an.

2.3. [Montant maximum de l'accord-cadre](#)

Le montant maximum de chaque lot sur la totalité de la durée du marché (4 ans) est :

- Lot n° 1 - Bases de Défense d'Angers – Le Mans – Saumur et de Rennes – Vannes – Coëtquidan : 3 000 000 € TTC
- Lot n° 2 - Bases de Défense de Tours, d'Orléans-Bricy et de Bourges - Avord : 3 000 000 € TTC
- Lot n° 3 : 3 000 000 € TTC

2.4. [Nomenclature communautaire](#)

Code CPC : catégorie 12 ;

Code CPV : 71330000-0 (services divers d'ingénierie).

2.5. [Décomposition de l'accord-cadre](#)

Le marché n'est pas décomposé en tranches.

2.6. [Prestations supplémentaires](#)

Sans objet.

2.7. [Clause environnementale et sociale](#)

Sans objet.

3. [CONDITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION](#)

3.1. [Visite du site](#)

Il n'y a pas de visite de site prévue en phase candidature ni en phase offre.

3.2. Variantes

Les variantes sont interdites.

3.3. Type de procédure

Le présent marché est un marché de services (prestations intellectuelles), passé selon la procédure avec négociation en ce qu'il comprend des prestations de conception, en application des articles L. 2124-3 et R. 2124-3 du code de la commande publique.

3.4. Nombre de candidatures admises

Le représentant du pouvoir adjudicateur procédera, à la sélection de trois (3) candidats maximum, étant précisé que si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidats était inférieur, le pouvoir adjudicateur pourrait continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

3.5. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les conditions du marché public avec l'ensemble des soumissionnaires après analyse de leur offre initiale et toutes leurs offres ultérieures, à l'exception de leur offre finale. La négociation pourra être réalisée en présentiel ou par correspondance.

Le pouvoir adjudicateur se réserve cependant le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Les critères d'attribution ne peuvent faire l'objet de négociations.

Le respect des stipulations du CCTP est une exigence minimale ne pouvant faire l'objet d'une négociation.

La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les soumissionnaires. A cette fin, le pouvoir adjudicateur s'abstient de donner toute information susceptible d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres. Il informe par écrit l'ensemble des soumissionnaires de tous les changements apportés aux spécifications techniques ou aux autres documents de la consultation, à l'exception de ceux qui définissent les exigences minimales. A la suite de ces changements, le pouvoir adjudicateur accorde aux soumissionnaires un délai suffisant et identique pour leur permettre de modifier leurs offres et, le cas échéant, de les présenter à nouveau.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informe les soumissionnaires et fixe une date limite commune pour la présentation d'éventuelles offres nouvelles ou révisées.

3.6. Calendrier prévisionnel de la consultation

- Remise candidatures : juillet 2026 ;
- Analyse/choix candidatures : août 2026 ;
- Lancement phase offres : septembre 2026 ;
- Remise offres : octobre 2026 ;
- Analyse des offres : octobre 2026 ;
- Négociation : novembre 2026 ;
- Analyse offres négociées/attribution : novembre 2026 ;
- Notification : décembre 2026.

3.7. Forme juridique du candidat

Le marché sera passé soit avec un opérateur économique unique soit avec un groupement d'opérateurs économiques.

En cas de groupement, la forme imposée après l'attribution sera le groupement conjoint (avec mandataire solidaire).

Les groupements ne peuvent être constitués ou modifiés après la date de remise des candidatures dispositions, sous réserve des dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique.

En application de l'article R. 2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois :

1. En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
2. En qualité de membres de plusieurs groupements.

3.8. Composition du groupement

La mission OPC doit impérativement être assurée par un cotraitant / sous-traitant distinct de l'architecte ainsi que des BET ingénierie.

3.9. Compétences minimales du groupement

La justification de détention des compétences minimales listées ci-dessous doit être apportée. A défaut, la candidature est rejetée.

Le groupement devra impérativement justifier des compétences suivantes :

- en architecture ;
- en ingénierie :
 - VRD
 - structure/gros œuvre/second œuvre
 - électricité courants forts et faibles
 - plomberie/CVC
 - optimisation énergétique (thermique, CVC, etc.)
- en Ordonnancement Pilotage et Coordination ;
- en cyber-sécurité (*) ;
- en coordination des Systèmes de Sécurité Incendie.

Ces compétences devront être prouvées par tout moyen (références, CV, qualifications, etc.), mais obligatoirement justifiées. Pour ce faire, le candidat se rapporte à l'onglet « Présentation et compétences » de l'annexe 1 du présent règlement de la consultation.

(*) Précision sur la compétence cyber-sécurité :

La compétence attendue en cyber sécurité concerne aussi bien l'informatique que le bâtiment.

Les compétences attendues sont les suivantes :

- Connaissance des architectures réseaux IP, des serveurs et des bases de données (fonctionnement et hébergement) :
 - Compétences Windows Server : Infrastructure de virtualisation et de stockage (plan de reprise d'activité (PRA), DC, annuaire LDAP, GPO,
 - Compétences Système de gestion de base de données relationnelles,
 - Compétences Réseau : management des réseaux, des protocoles et du management des switchs gestion des flux, filtrage, serveur radius, authentification et imputabilité des accès aux applications,
 - Maîtriser la gestion de configuration du système (cartographie et carte d'identité détaillée),
 - Compétences en politique de sécurité du réseau firewall et filtrage des flux et des protocoles,

- Compétences de gestion des sauvegardes et des restaurations,
 - Maîtrise des systèmes anti-virus (client serveur),
 - Tests : Spécifier et ou comprendre les tests unitaires et transverses, multi techniques.
- Connaissance des systèmes informatiques des systèmes de surveillance : Contrôle d'accès /Détection, vidéo surveillance et GTC, etc et en particulier, des exigences applicables ANSSI et DGSIC (MinArm)

La compétence cyber-sécurité peut être attestée par des qualifications, références, normes ISO, titre d'études ou équivalent.

3.10. [Capacités financières minimales](#)

Il est demandé au candidat de justifier d'un **chiffre d'affaire global minimal** de 3 000 000 € **TTC**.

4. [DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES](#)

4.1. [Contenu du dossier de consultation des entreprises](#)

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation phase candidature et ses annexes :
 - o Annexe 1 : Présentation du candidat (individuel ou en groupement) ET justification des compétences minimales ;
 - o Annexe 2 : Priorisation des lots
- Le projet de cahier des clauses administratives particulières ;
- Le projet de cahier des clauses techniques particulières et ses annexes :
 - o Annexe 1 : modèle AVP ;
 - o Annexe 2 : fiche de détection SSI ;
 - o Annexes 3 : fiche reflexe cyber ;
 - o Annexes 4 et 4bis : directive 39 portant sur la sécurité des systèmes industriels et directive 27 portant sur l'homologation des systèmes d'information du ministère des armées ;
 - o Annexe 5 : Point de départ des délais par élément de mission ;
- Le projet de bordereau des prix unitaires des lots 1 à 3.

4.2. [Modifications de détails au dossier de consultation](#)

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4.3. [Demande de renseignements complémentaires](#)

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation, les candidats devront faire parvenir, 8 jours au moins avant la date de remise des candidatures une demande écrite de renseignements complémentaires au Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest.

Le candidat utilise le profil acheteur du SID Nord-Ouest à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par le SID Nord-

Ouest. Cette procédure assure une traçabilité du dépôt des demandes de renseignement et des réponses fournies.

Le Service d'Infrastructure de la Défense Nord-Ouest répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des candidatures.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

5. PRESENTATION DES CANDIDATURES

5.1. Généralités

Les dossiers des candidatures seront entièrement rédigés en langue française. Toutefois les dossiers en langues étrangères accompagnés d'une traduction en français seront recevables.

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante " EURO ".

5.2. Contenu du dossier de candidature

POUR CHAQUE LOT CONCERNE :

Situation juridique	Le formulaire e-DUME renseigné OU : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formulaire DC1 dûment rempli ou équivalent. Ce formulaire exprime le consentement du candidat à participer à la consultation ➤ Formulaire DC2 dûment rempli ou équivalent. Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières
	La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
	Un extrait K , Kbis ou D1 et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société : numéro unique d'identification (ou numéro SIREN) permettant au pouvoir adjudicateur d'accéder aux informations qui lui sont nécessaires par l'intermédiaire du site internet suivant / https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/
	Le cas échéant, délégation de pouvoir
Capacité économique et financière	Déclaration du chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices comptables disponibles ;
	Déclaration du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère l'objet du marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.
Capacité technique et professionnelle	Déclaration de l'effectif global des trois dernières années du candidat en distinguant le personnel d'encadrement

	<p>Pour la justification des compétences minimales demandées ainsi que les références, le candidat remplira, dans son intégralité, l'annexe 1 « Présentation du candidat (individuel ou en groupement) et justification des compétences minimales ». Ce document sera accompagné de l'ensemble des justificatifs demandés dans la notice ainsi que les <u>certificats de capacités réalisés par les donneurs d'ordre</u></p>
	<p>Note sur la capacité professionnelle, mentionnée à l'article 6.3 du présent RC</p>

Conformément à l'article R. 2143-12 du code de la commande publique, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié. Ainsi, à l'exception du **DC1**, tous les documents demandés sont à fournir pour :

- le candidat,
- et le cas échéant :
 - o le ou les cotraitant(s) ;
 - o le ou les sous-traitant(s). Dans ce cas, une déclaration de sous-traitance signée dûment complétée et signée du mandataire et du sous-traitant (à ce stade, les informations relatives au montant des prestations sous-traitées ne sont pas impérativement nécessaires) ou une attestation cosignée (candidat + sous-traitant) permettant de justifier de l'engagement du sous-traitant est également attendue.

RAPPEL (article 3.8 du RC) : La mission OPC doit impérativement être assurée par un cotraitant / sous-traitant **distinct de l'architecte ainsi que des BET ingénierie**.

Toute candidature incomplète pourra être rejetée

5.3. Modalité d'envoi ou de dépôt des candidatures

En conformité avec l'article R. 2151-6 du code de la commande publique et sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.2132-11 du même code, relatives à la copie de sauvegarde, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouvert le dernier pli reçu, par voie électronique ou sur support matériel, par le représentant du pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

Les candidatures peuvent être adressées uniquement par voie électronique.

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ne seront pas analysés.

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée.

Les formats de fichiers informatiques compatibles que la personne publique peut lire sont :

- Les formats « opendocument » ODT, ODF, ODP, ODG (formats supportés par exemple par les suites bureautiques libreoffice ou microsoft office) ;
- Les formats ZIP, RTF, PDF, TXT, JPG, GIF.
- Le soumissionnaire est invité à ne pas utiliser :
- Certains formats, notamment les « .exe », les « .bmp » ;
- Certains outils, notamment les « macros ».

Le candidat a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Cette copie ne sera ouverte que si la candidature transmise par voie électronique n'est pas parvenue au représentant du pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures ou si elle n'a pas pu

être ouverte par ce dernier. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde ».

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article 2142-23 du code de la commande publique, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le candidat n'est pas inscrit sur la Plateforme des Achats de l'Etat « www.marches-publics.gouv.fr »
Il trouvera sur le site « www.marches-publics.gouv.fr » les modalités d'inscription. Ces modalités sont en page d'accueil à la rubrique : « présentation/inscription. L'inscription est validée dans un délai maximal d'une semaine.

Le candidat est inscrit sur la Plateforme des Achats de l'Etat et ne dispose pas encore **d'un certificat** numérique lui permettant de transmettre un pli :

Le candidat est inscrit sur la Plateforme des Achats de l'Etat et dispose d'un certificat numérique lui permettant de transmettre son pli :

Le candidat dépose son pli (candidature) sur le site www.marches-publics.gouv.fr à la rubrique « marchés » et opportunités en cliquant sur le lien « accès à la salle des consultations », puis en sélectionnant la consultation.

Dans tous les cas, il devra faire figurer dans la candidature, l'adresse électronique d'un représentant de l'entreprise pour toutes les correspondances informatives liées à la consultation.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique.

En cas de difficultés sur la PLate-forme des AChats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis le lien <https://www.marches-publics.gouv.fr/> ou en cliquant sur la languette « FAQ et support en ligne ».

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), qui peut être filtrée par catégorie.

Si la FAQ n'apporte pas une réponse complète, il est possible de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

5.4. [Convention de nommage](#)

Il est demandé aux candidats de respecter une convention de nommage des documents, de type : N° de projet – intitulé du document (DC1- DC2 – Kbis - annexe1 – annexe 2 – note sur la capacité - compétences etc...).

Des intitulés trop longs (> à 15 caractères) et comprenant des caractères spéciaux risquent de bloquer le téléchargement optimal du dossier et son décryptage par le RPA.

6. [SELECTION DES CANDIDATURES](#)

6.1. [Jugement des candidatures](#)

Les critères de jugement des candidatures sont énumérés ci-après. Les candidatures recevables seront notées et classées en application des critères ci-dessous.

Elles seront évaluées sur un total de 100 points répartis de la façon suivante :

6.2. Critère n°1 : Qualités des références (sur 65 points)

	Eléments permettant l'évaluation
Qualité des références (sur 65 points)	⇒ <u>Une (1) référence « A »</u> couvrant la compétence d'ingénierie structure/gros œuvre (conception et suivi d'exécution) d'une opération de réhabilitation Cette référence sera notée sur <u>5 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « B »</u> et <u>une (1) référence « B bis »</u> couvrant la compétence d'OPC d'une opération de construction neuve et d'une opération de réhabilitation Chaque référence sera notée sur <u>5 points, soit un total sur 10 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « C »</u> couvrant la compétence d'ingénierie courants forts et courants faibles (conception et suivi d'exécution) d'une opération de réhabilitation Cette référence sera notée sur <u>10 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « D »</u> couvrant la compétence d'ingénierie CVC-plomberie (conception et suivi d'exécution) d'une opération de réhabilitation Cette référence sera notée sur <u>10 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « E »</u> couvrant la compétence SSI (conception et suivi d'exécution) d'une opération de construction neuve ou de réhabilitation Cette référence sera notée sur <u>5 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « F »</u> couvrant la compétence ingénierie (conception et suivi d'exécution) d'une opération de réhabilitation en second œuvre (peinture et revêtement muraux, menuiseries, revêtements de sol...) Cette référence sera notée sur <u>5 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « G »</u> couvrant la compétence ingénierie (conception et suivi d'exécution) d'une opération de VRD en réhabilitation (réfection de réseaux EU, AEP, EP...) Cette référence sera notée sur <u>5 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « H »</u> couvrant la compétence ingénierie (conception et suivi d'exécution) d'une opération de réhabilitation d'optimisation énergétique (enveloppe du bâti, process CVC ou électrique, innovation). Cette référence sera notée sur <u>5 points</u> .
	⇒ <u>Une (1) référence « I »</u> couvrant la compétence cyber sécurité (conception et suivi d'exécution) d'une opération de construction neuve ou réhabilitation Cette référence sera notée sur <u>10 points</u> .

Les références concernant les compétences techniques seront chacune présentées suivant les fiches de présentation détaillées fournies en annexe 1 du présent RC.

- Les références présentées doivent se rapporter à des opérations livrées. Dans le cas contraire, la note attribuée à la référence concernée sera dépréciée.
- Les références présentées doivent dater de moins de 3 ans à compter de la date de réception des travaux. Dans le cas contraire, la note attribuée à la référence concernée sera dépréciée.
- Les certificats de capacités réalisés par les donneurs d'ordre, évaluant la qualité de la mission réalisée, devront être joints pour chacune des références. Dans le cas contraire, la note attribuée à la référence concernée sera dépréciée.

6.3. Critère n°2 : Capacité professionnelle (sur 35 points)

		Eléments permettant l'évaluation			
Capacité professionnelle (sur 35 points)	Le candidat fournit une note démontrant sa capacité à assurer plusieurs commandes simultanées conformément au scénario décrit pour chaque lot ci-dessous. Il est considéré des opérations tous corps d'états, y compris VRD dont certaines avec un volet cyber (indiqué ci-dessous).				
	Type	Nb	Lot 1 – Garnisons*	Lot 2 – Garnisons*	Lot 3 – Garnisons*
	AVP	5	Rennes, Vannes, Angers (+ cyber), Saumur, Le Mans	Tours, Bricy, Bourges (+ cyber), Avord, Nouâtre	Cherbourg (2), Evreux, Val-de-Reuil (+ cyber), Fécamp
	PRO - DCE	5	Rennes, Vannes, Angers, Saumur, Le Mans	Tours, Bricy, Bourges, Avord, Nouâtre	Cherbourg (2), Evreux, Val-de-Reuil, Fécamp
	EXE	5	Rennes (+ cyber), Vannes, Angers, Saumur, Le Mans	Tours (+ cyber), Bricy, Bourges, Avord, Nouâtre	Cherbourg (2 dont 1 + cyber)), Evreux, Val-de-Reuil, Fécamp
	OPC	10	Rennes (2), Vannes, Angers (2), Saumur, Le Mans, La Flèche, Saint-Aubin-du-Cormier, Nantes	Tours, Bricy (2), Bourges, Avord (3), Nouâtre, Gien, Romorantin-Lanthenay	Cherbourg (3), Evreux (2), Val-de-Reuil (2), Fécamp, Vernon, Le Havre
<p>*Le terme garnison évoque la région de la ville évoquée mais les sites militaires peuvent se trouver éloignés des centres-villes et infrastructures de transport en commun.</p> <p>Pour chaque lot, le candidat présentera en 2 paragraphes listés ci-après (1 page A4 recto-verso police 11 maximum) les éléments nécessaires à la vérification de sa <u>capacité</u> à réaliser les scénarios ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 2.1 : Capacité d'assurer la prise en charge d'opérations sur des sites éloignés – 17.5 points, - Sous-critère 2.2 : Capacité à assurer simultanément l'exécution de plusieurs bons de commande sur différents lieux géographiques du lot concerné – 17.5 points, 					

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute candidature incomplète pourra être écartée.

6.4. Classement des candidats

Dans le cas où plusieurs candidats obtiendraient la même note finale, le candidat retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note au critère « Qualité des références ».

7. PRECISIONS SUR LA PHASE OFFRES

Les critères de sélection en phase offre seront les suivants :

- Prix : 70 points
- Valeur technique : 30 points